



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes,

Considérant que l'obtention du permis de conduire contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière,

Une aide financière de la Commune de Laluque peut être accordée à tout candidat au permis de conduire âgé de 15 à 30 ans en échange d'un parcours d'engagement citoyen.

ARTICLE 1 – Définition

L'accès à l'aide au permis est ouvert aux **jeunes de 15 à 30 ans** dont la résidence administrative est située sur la commune de LALUQUE.

L'aide concerne la **conduite accompagnée, le permis B et le permis moto**.

Elle concerne **les primo-accédants, quel que soit le permis**.

L'aide est attribuée en échange d'un engagement citoyen défini :

- Service civique,
- Engagement de jeune sapeur-pompier,
- Jeune arbitre, statut d'éducateur bénévole
- Bénévoles dans les associations et organismes à but non-lucratif intervenant dans les domaines caritatifs, éducatifs, humanitaires, ou culturels. (Banque alimentaire, Resto du cœur, Secours catholique, Arbre à Pain...)

ARTICLE 2 – Durée de l'engagement

La durée de l'engagement citoyen doit être **d'au moins 40h sur au moins 2 mois**.

ARTICLE 3- Modalités d'attribution et de versement de l'aide

La demande est examinée sur présentation par le demandeur :

- D'un justificatif d'engagement fourni par la structure d'accueil ou l'autorité administrative compétente.
- D'un devis établi par l'auto-école et relatif à l'inscription aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire concerné.

L'aide attribuée fait l'objet d'un seul versement :

- 100 €.

Le versement est effectué auprès du demandeur sur présentation des pièces suivantes :

- Un justificatif d'achèvement du parcours d'engagement par la structure d'accueil ou de l'autorité administrative compétente.
- D'une facture établie par l'auto-école.
- D'une attestation de passage de l'épreuve pratique du permis de conduire concerné.

L'aide au permis de conduire n'est octroyée qu'une seule fois.

Fait à LALUQUE, le/..../.....

Pour le demandeur

Nom :

Prénom :

Signature avec mention lu et approuvé

Pour la MAIRIE de LALUQUE

Christophe MARTINEZ

Signature avec mention lu et approuvé

Fait en deux exemplaires.